

MÉMOIRE

Dans le cadre des consultations publiques sur le
développement durable de la production porcine au Québec
8 avril 2003



M. Raymond Bilodeau
Préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

- 1., Portrait d'un territoire agricole dynamique
2. Le rôle du monde municipal dans la mise en place d'outils de contrôle et de gestion
 - 2.1 sur l'abattage d'arbres
 - 2.2 sur la gestion des cours d'eau
 - 2.3 sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles
3. Les recommandations

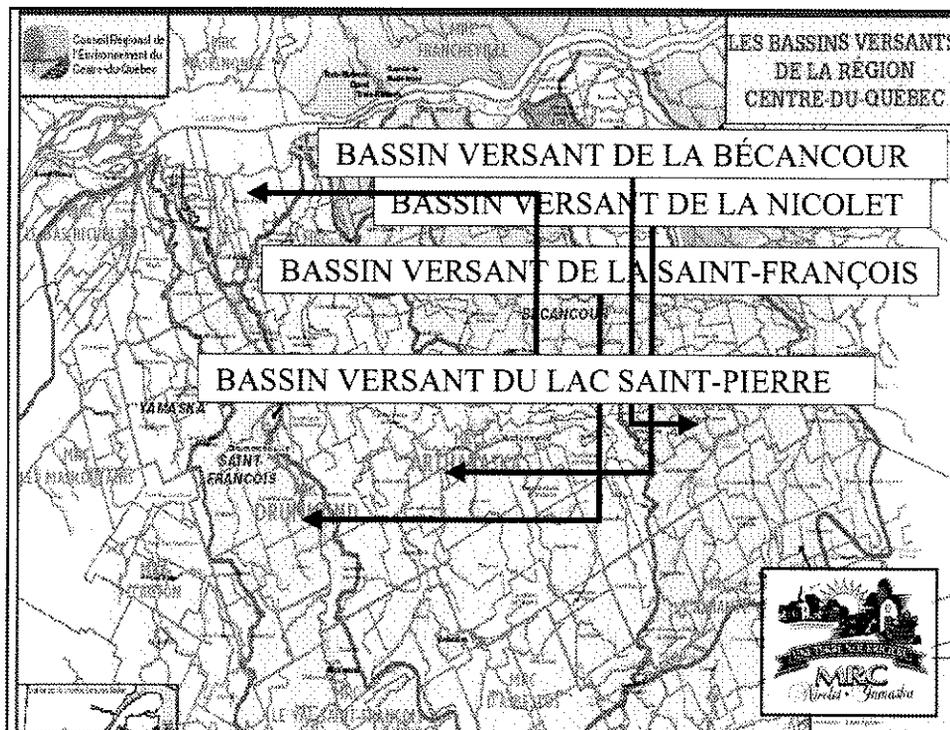
1. PORTRAIT D'UN TERRITOIRE AGRICOLE, DYNAMIQUE

97 % du territoire est protégé par la CPTAQ

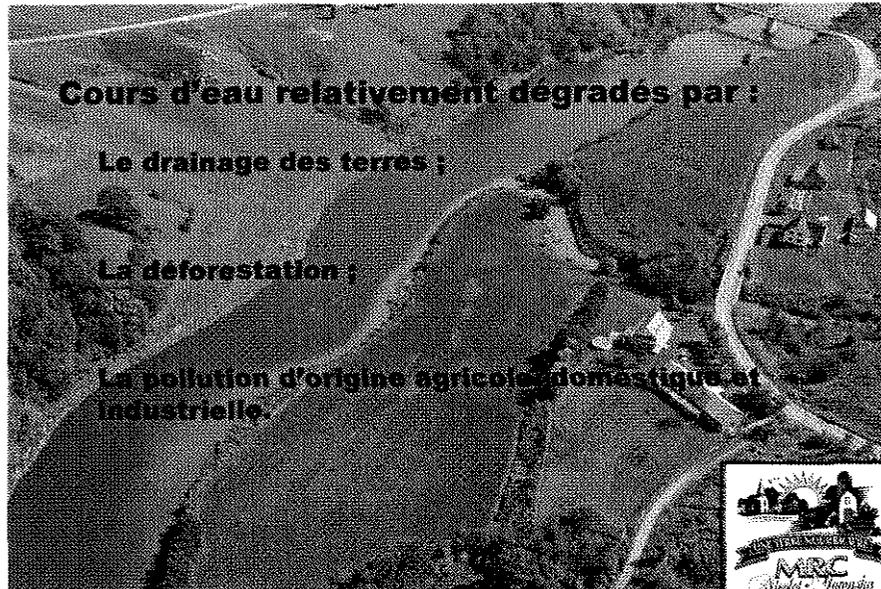
16 noyaux urbains pour une population totale
de 23 000 habitants

**Exode des jeunes vers les grands centres
urbains du Québec**

**Baisse et vieillissement de la
population**



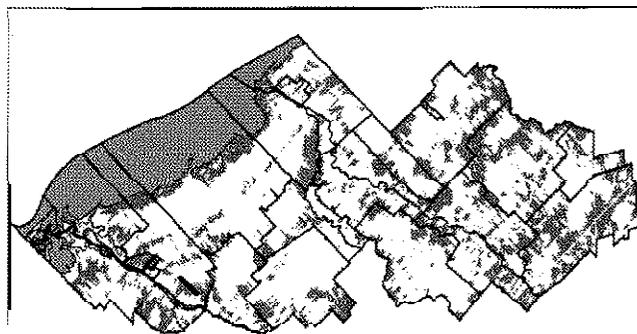
Caractéristiques des rivières de la MRC



LA FORÊT

Entre 1988 et aujourd'hui, perte d'un peu moins de 5 % du capital forestier.

Il ne reste plus que 27 % de boisés sur le territoire de la MRC.

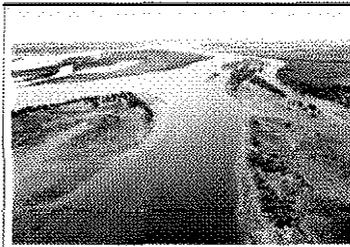


Territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.



LES ATTRAITS NATURELS DU TERRITOIRE

L'attractivité de la région du lac Saint-Pierre qui renferme plusieurs habitats fauniques et une flore caractéristique des milieux humides.



Les couloirs des grandes rivières constituent des unités de paysages ruraux intéressants puisque les rivières ont creusé de profondes entailles dans la plaine.

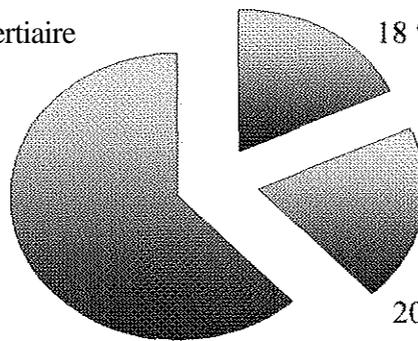
Les grandes étendues de tourbière de Sainte-Eulalie constituent des réserves d'eau qui jouent un rôle dans l'équilibre des écosystèmes.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : EMPLOIS

62 % Secteur tertiaire

18 % Agriculture



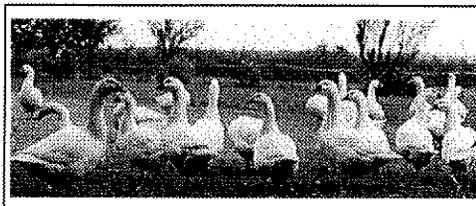
20 % Entreprises
manufacturières

Données approximatives.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : ACTIVITÉS EN DEVENIR

La diversification des produits agricoles.
Par exemple, élevage des oies à Baie-du-Febwe



L'émergence d'une cuisine régionale en rapport
avec les ressources du lac Saint-Pierre (poissons,
oies, fougères, etc)

Le tourisme rural



2. LE RÔLE DU MONDE MUNICIPAL, DANS LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE CONTRÔLE ET DE GESTION, INCLUANT DES MÉCANISMES DE CONCERTATION

Rôle :

- Concilier les besoins de la population et les orientations du gouvernement aux plans de l'aménagement et du développement du territoire.

Les outils :

- RCI et politique de gestion.



Les outils de contrôle

Sur l'abattage d'arbres :

Un RCI

But : Trouver des solutions concertées aux problèmes des coupes abusives.



Mécanisme de concertation : Un comité technique formé de :

- Du monde forestier (Agence forestière, Syndicat de gestion, groupement forestier) ;
- Du monde agricole (UPA, MAPAQ) ;
- Du monde municipal avec l'aide d'un ingénieur forestier embauché par la MRC.



Les outils de contrôle

Sur l'abattage d'arbres :

Un RCI

Résultat :

- Une réglementation simple d'application, qui vise les milieux, urbains et agricoles ;
- Est bien connue du public et peu contestée ;
- Le RCI a été soumis à une large consultation avant d'être adopté ;
- Notons qu'aucune loi n'oblige un conseil de MRC à consulter la population sur un RCI.



Les outils de contrôle

Sur l'abattage d'arbres :

Un RCI

Politique de reboisement:

- La voie réglementaire n'est pas une fin en soi ;
- Seules des mesures incitatives de reboisement peuvent réellement améliorer notre environnement ;
- Basée sur une vision intégrée des ressources allant :
 - La fourniture de matière ligneuse ;
 - La protection des cours d'eau et des habitats fauniques ;
 - L'amélioration des paysages.

Nous sommes à la recherche dz financement pour réaliser cette politique.



Les outils de contrôle

Sur la **gestion** des cours d'eau :

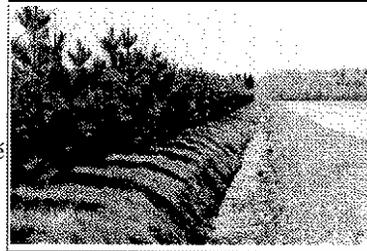
Depuis juin 2001, la gestion des cours d'eau municipaux est confiée aux MRC rurales.

Mécanisme :

Mise en place d'un comité de cours d'eau formé de deux maires de la MRC assistés d'un responsable des cours d'eau qui est géographe hydrologue.

Mandat :

- Voir à la saine gestion globale du réseau hydrographique dans le respect des normes agricoles, environnementales et légales ;
- Trouver des solutions économiques au « creusage des cours d'eau » pour tous les citoyens ;
- Élaborer une Politique des cours d'eau visant une gestion intégrée de l'eau et encadrant tous les futurs travaux dans les cours d'eau pour en favoriser une approche environnementale.





Les outils de contrôle

Sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles :

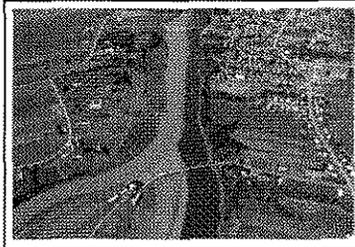
Un RCI

Problématique : Le conseil des maires est informé qu'une cinquantaine de projets de porcheries sont étudiés par le MAPAQ et le MENV pour la région Centre-du-Québec dont un bon nombre à être implantés sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.



Les outils de contrôle

Sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles :



Un RCI

Mécanisme de concertation :

Création d'un comité d'étude sur l'agriculture.

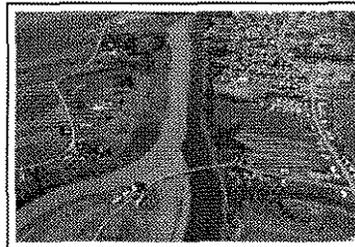
Composition :

- Un représentant du MAPAQ ;
- Un représentant du MENVQ ;
- Un représentant de l'UPA ;
- Un représentant du Conseil régional de l'environnement ;
- Un citoyen ;
- Un représentant de l'industrie agroalimentaire (COVILAC) ;
- Deux représentants de la Table bioalimentaire-forêt ;
- Les maires agriculteurs du territoire (4) ;
- Les deux maires qui siègent au CCA ;
- Le préfet



Les outils de contrôle

Sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles :



Un RCI

Mandat :

- Étudier et proposer des solutions globales dans une perspective de développement durable du territoire de la MRC ;
- Proposer un contenu de règlement, de contrôle intérimaire au Conseil **de la MRC** ;
- Développer une vision à long terme de l'aménagement et du développement du milieu rural.



Les outils de contrôle

Contenu du RCI :

Protection des périmètres d'urbanisation :

- 16 noyaux urbains
- Consultation de chaque conseil municipal afin de déterminer l'aire de protection en tenant compte des vents dominants d'été.
- A l'intérieur de cette zone de protection, les installations d'élevage à forte charge d'odeur (0,8 et plus) sont, prohibées (porcheries: poulaillers, animaux à fourrure et élevages de veaux).



Les outils de contrôle

Contenu du RCI :

Usages permis dans les secteurs de villégiature

- Habitations unifamiliales, **parcs** et espaces verts, culture du sol et plantations d'arbres.

Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre

- Territoire situé près du lac Saint-Pierre jusqu'à approximativement la route 132.

Particularités :

- Fragilité des écosystèmes présents (flore, faune, zones inondables).

Mesures :

- Seules les nouvelles installations d'élevage sur fumier solide y sont permises + haies brise-vent autour des bâtiments et toiture sur structure d'entreposage des fumiers.



Les outils de contrôle

Contenu du RCI :

Tourbières de Sainte-Eulalie

Mesures :

■ Aucun drainage ni extraction du sol.

Les prises d'eau potable

■ Référence au règlement provincial.

Distances séparatrices :

- Les normes proposées dans les orientations gouvernementales ont été transposées dans le RCI.

Particularités :

- Tables champêtres et cabanes à sucre commerciales ont un facteur d'usage de 0,5.

Les outils de contrôle

Le comité a constaté que :

- Le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska est relativement plat et zoné agricole à 97 % avec de très bons potentiels des sols ;
- L'implantation de plusieurs grands élevages porcins sans plan d'aménagement préalable risque d'affecter grandement la cohabitation harmonieuse ;
- Dans notre territoire comme ailleurs au Québec, les ruraux, autres qu'agriculteurs sont établis de façon dispersée dans les rangs ;
- La forêt recule au profit de la culture du sol. Il ne reste plus que 27 % du territoire sous couverture forestière et elle n'est malheureusement pas toujours située aux endroits stratégiques ni orientée par rapport aux vents dominants et aux rangs de manière à filtrer les odeurs ;
- La monoculture du maïs s'installe et on a pas de pouvoirs réglementaires sur les épandages, ni l'importation de lisiers;



Les outils de contrôle

Le comité a constaté que :

- La production agricole emploie de moins en moins de main d'œuvre et notre milieu rural subit une baisse de population entraînant un déclin des services et de la qualité de vie ;
- La question de la relève agricole n'est toujours pas résolue bien qu'on en parle depuis environ 30 ans ;
- Du point de vue socio-économique, le modèle d'intégration dans l'industrie porcine a peu de retombées dans le milieu. Les intrants proviennent de l'extérieur et les extrants sont dirigés vers l'extérieur.



Les outils de contrôle

Question :

Dans ce contexte, comment permettre le développement de l'industrie porcine tout en limitant ses effets négatifs, en facilitant son acceptabilité sociale et en maximisant ses retombées économiques dans le milieu ?

Réponse :

En permettant l'implantation de petites fermes d'élevage complémentaires à des exploitations agricoles existantes.



Les outils de contrôle

Notre modèle de développement de la production porcine :

Cela a amené le comité à proposer les normes que l'on retrouve dans le RCI, soit :

1. Une limitation de la superficie au sol des bâtiments tout en assurant que l'exploitation est rentable ;
2. L'établissement d'une distance de 1500 m entre le nouvel établissement et tout autre élevage sans mesures d'atténuation et 900 m avec les mesures. La configuration et la distance entre les rangs de notre territoire permettent l'implantation de ce type d'entreprises (distance d'environ 1,5 km et plus, entre les rangs).



Les outils de contrôle

Contenu du RCI :

Objectifs :

- Éviter la concentration des élevages porcins et dimensionner la taille des futurs bâtiments de manière à permettre aux installations d'élevage existantes de se consolider et de prendre de l'expansion ;
- Permettre à des petites entreprises d'élevage porcins autonomes et rentables de s'implanter ;
- Favoriser la relève agricole par l'implantation de ces petites entreprises sur des terres déjà exploitées ;
- Favoriser l'emploi des mesures d'atténuation des odeurs ;
- Favoriser la cohabitation en milieu rural et l'acceptabilité sociale des élevages porcins.



3. Recommandations

- 3.1 Nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement d'éviter la création d'un modèle unique de développement de la production porcine, ainsi que des lois et des règlements mur à mur dans lesquels, les régions et les milieux particuliers du Québec ne se reconnaissent pas. Nous aimerions que chaque MRC puisse aménager et développer sa zone agricole en fonction de ses particularités et selon des moyens déterminés localement.
- 3.2 Nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement de donner ou de redonner aux municipalités et aux MRC les pouvoirs nécessaires pour aménager et développer leur milieu rural. Sous l'influence de certains lobbys, le gouvernement a eu tendance, ces dernières années à restreindre les pouvoirs municipaux principalement en ce qui a trait à la zone agricole.



3. Recommandations (suite)

- 3.3 Nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement d'adopter dans la mesure du possible une vision globale des effets qu'auront ses interventions, ses lois et ses règlements sur l'environnement et sur la société. Le manque de concertation entre ministères et le manque d'harmonisation des lois et règlements ont quelquefois des effets néfastes sur l'environnement et les régions. Le recul des forêts a selon nous, été causé en bonne partie par l'obligation faite aux agriculteurs de disposer des matières fertilisantes de leurs exploitations. Un contrôle et un suivi plus serrés des épandages par le MENV est également nécessaire.
- 3.4 Nous demandons au BAPE de recommander au gouvernement de fournir aux MRC toutes les informations dont elles ont besoin pour planifier l'aménagement et le développement du territoire.



FIN

